



## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: LUSTRAN / NOVODUR ABS Granulé

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale Fabrication de pièces moulées en matière plastique ou comme Intermédiaire pour la fabrication de matières plastiques

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Styrolution Köln  
Rue / B.P.: Alte Strasse 201  
Place, Lieu: 50769 Köln  
Allemagne  
WWW: www.styrolution.com  
E-mail: styrenics.infopoint@styrolution.com  
Téléphone: +49 (0) 621-60-41446

Service responsable de l'information:  
Infopoint, Téléphone: +49 (0) 621-60-41446  
E-mail: styrenics.infopoint@styrolution.com

Indications diverses: Cette fiche de données de sécurité s'applique aux produits stipulés dans le chapitre 16.

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

National Chemical Emergency Centre (UK),  
Téléphone: +44 (0) 1235 239 670

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP):

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

#### Classification selon les directives 67/546/CEE ou 1999/45/CE

Cette préparation n'a pas été classifiée comme préparation dangereuse.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetado (CLP)

Mentions de danger néant

Conseils de prudence néant

#### Étiquetado (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

Phrases R: néant

Phrases S: néant



## 2.3 Autres dangers

En respectant les conditions de mise en oeuvre, de faibles quantités de produits d'émission peuvent être libérés (comme par ex. monomères ou solvants résiduels, produits de dégradation). Il est possible que suite à une surchauffe lors du processus de fusion des matières considérées comme nuisibles à la santé et cancérigènes peuvent se dégager. Les valeurs limites maximales au poste de travail, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

### 3.2 Mélanges

Spécification chimique (préparation):

Nitrile acrylique-butadiène-styrène copolymère

Indications complémentaires:

La préparation ne contient pas en quantités significatives des matières dangereuses devant être signalées dans cette section selon le droit UE en vigueur.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation: En cas d'inhalation de produits de décomposition, transporter la victime à l'air frais et l'allonger au calme. En cas de malaises respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, il faut tout de suite avoir recours à de la respiration artificielle. Appeler un médecin.
- Contact avec la peau: Après un contact avec le produit en fusion, rafraîchir rapidement les parties de la peau concernées avec de l'eau. Ne pas retirer les croûtes du produit qui se sont formées sur la peau par des gestes brusques ou à l'aide de solvants. Recouvrir les plaies d'un pansement stérile. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
- Ingestion: Consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

jet d'eau en aspersion, mousse, extincteur à sec, dioxyde de carbone.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection approprié.

Indications complémentaires:

Circonscrire la zone de danger. Evacuer les personnes en lieu sûr.  
Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact entre la masse fondue chaude et les yeux et la peau.  
En cas de risque de décomposition exothermique par surchauffe (hausse de la température, formation de fumée), refroidir la matière en fusion au bain-marie. Ne pas inspirer les vapeurs.  
Assurer une aération suffisante. Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir mécaniquement.

Indications complémentaires:

Granulé: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13 pour de plus amples informations.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation Lors de la fusion : Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition thermique.  
Veiller à une aération et/ou une aspiration suffisante dans les locaux de travail.  
Éviter de dépasser les valeurs limites WEL. Ne pas inspirer les vapeurs.  
Se laver les mains et le visage à la fin du travail.  
En cas de traitement mécanique:  
Ne pas respirer les poussières. Aspirer les poussières qui se dégagent à leur source.  
Éviter la formation de poussière pour regranulation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:  
Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Stocker uniquement dans les récipients d'origine.

Classe de stockage: 11= Solides combustibles

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fabrication de pièces moulées en matière plastique ou comme Intermédiaire pour la fabrication de matières plastiques

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

N° CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
100-41-4	Éthylbenzène	France: VME	442 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		France: VLE	884 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm
		Europe: IOELV: TWA	Peau 442 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
		Europe: IOELV: STEL	Peau 884 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm
100-42-5	Styrène	France: VME	215 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
107-13-1	Acrylonitrile	France: VME	4,5 mg/m <sup>3</sup> ; 2 ppm
		France: VLE	32,5 mg/m <sup>3</sup> ; 15 ppm



## Indications complémentaires:

Indication sur nitrile acrylique et butadiène: effet cancérogène.

Mesures de précaution supplémentaires:

- Effectuer des mesures pour déterminer à temps les expositions plus élevées dues à un événement imprévisible ou à un accident;
- Baliser les zones de danger et les signaler par des panneaux d'avertissement et de sécurité adéquats. Interdit de fumer.
- L'air aspiré ne doit être reconduit dans la zone de travail qu'une fois suffisamment épuré avec des appareils homologués.

## 8.2 Contrôle de l'exposition

Lors de la fusion :

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

### Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: En cas de dégagement de poussière: Appareil avec filtre à particules P1 conforme EN 143.  
Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire.  
Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme EN 141.
- Protection des mains: Gants de protection résistants aux produits chimiques conforme EN 374 ou  
Gants de protection contre les risques thermiques conforme EN 407.  
Type de gants: Cuir.  
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Lors de la fusion :  
Gants de protection contre les risques thermiques.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.  
En cas de dégagement de poussière: combinaison
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Changer les vêtements imprégnés.  
Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	solide, granulé
Couleur:	différent selon la teinture
Odeur:	caractéristique
Température de fusion/plage de fusion	(Température de ramollissement) 95 - 105 °C
Température d'ignition	> 300 °C
Densité apparente:	500-700 kg/m <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Décomposition thermique:	> 300 °C

## 9.2 Autres informations

Aucune donnée disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

réactions exothermiques

### 10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire. Décomposition!

### 10.5 Matières incompatibles

aucune

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: > 300 °C

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données. Toxicité aiguë (dermique): Manque de données. Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données. Corrosion et irritation de la peau: Manque de données. Endommagement/irritation des yeux: Manque de données. Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données. Mutagenéité des gamètes/Génotoxicité: Manque de données. Cancerogénéité: Manque de données. Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données. Danger par aspiration: Manque de données.
Autres informations:	A notre connaissance, aucune propriété nocive pour la santé. En respectant les conditions de mise en oeuvre, de faibles quantités de produits d'émission peuvent être libérés (comme par ex. monomères ou solvants résiduels, produits de dégradation). Il est possible que suite à une surchauffe lors du processus de fusion des matières considérées comme nuisibles à la santé et cancérigènes peuvent se dégager. Le produit en fusion peut provoquer de graves brûlures.



## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Classe de risque pour le milieu aquatique:

nwg = sans danger pour l'eau (Numéro de catalogue 766) (granulat plastique)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Indications diverses:

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

La consistance du produit et sa faible hydrosolubilité rendent une biodisponibilité peu probable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales:

Éviter une introduction dans l'environnement.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet

07 02 13 = Déchets plastiques

Recommandation:

Recyclage ou incinération spéciale.

Le produit peut être refondu après préparation appropriée et être de nouveau façonné pour former de nouvelles pièces. Les conditions préalables à un recyclage matière sont la spécificité du matériau et la qualité de la récupération.

#### Conditionnement

Recommandation:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. En cas d'impossibilité de recyclage, éliminer le matériau en respectant les réglementations administratives locales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

néant

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID:

Néant

IMDG, IATA:

Not restricted

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

néant

### 14.4 Groupe d'emballage

néant



**14.5 Dangers pour l'environnement**

Polluant marin - IMDG: Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune donnée disponible

**SECTION 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Directives nationales - Allemagne**

Classe de stockage: 11= Solides combustibles

Classe de risque pour le milieu aquatique:

nwg = sans danger pour l'eau (Numéro de catalogue 766) (granulat plastique)

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

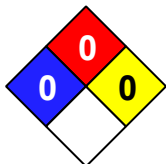
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

**Directives nationales - Grande-Bretagne**

Code DG-EA (Hazchem): -

**Directives nationales - EUA**

Systèmes d'évaluation de danger



NFPA Hazard Rating:

Health: 0 (Minimal)

Fire: 0 (Minimal)

Reactivity: 0 (Minimal)

HMIS Version III Rating:

Health: 0 (Minimal)

Flammability: 0 (Minimal)

Physical Hazard: 0 (Minimal)

Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	0
FLAMMABILITY	0
PHYSICAL HAZARD	0
	X

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée disponible

**SECTION 16: Autres informations****Informations diverses**

Cette fiche de sécurité concerne les produits suivants:

ABS PRECO BMGV-P 41, BMGV-P 50, BMGV-P 67

ABS PRECO EXP

ABS PRECO P-60-P37, P-60-P50

ABS PRECO P56SP50

ABS PRECO P60P50

BAYMOD A 80

LUSTRAN ABS 248 FC, ABS 250, ABS 348, ABS 450, ABS 595CP, ABS 650

LUSTRAN ABS C110, ABS C112

LUSTRAN ABS DIN 611

LUSTRAN ABS DP C111

LUSTRAN ABS DP E114, E511

LUSTRAN ABS DP M202AS, M204PG

LUSTRAN ABS E112LG 000000

LUSTRAN ABS E309, E401

LUSTRAN ABS H604, H604LS, H605, H606LS, H607AS

LUSTRAN ABS M201, M201AS, M202AS, M203, M203FC, M205FC, M210TF, M211SC

LUSTRAN ABS M301AS, M301FC, M302, M304, M305, M306, M307

LUSTRAN ABS PG 298

LUSTRAN ABS QE 525, QE 535

LUSTRAN LGE

NOVODUR DP P4LG

NOVODUR P2H-AT, P2HE, P2K, P2L-AT

NOVODUR P2M, P2M-AT, P2MC, P2M-V

NOVODUR P2X, P2XL

NOVODUR P3H-AT, P3M, P3M-AT

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H311 = Toxique par contact cutané.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque des lésions oculaires graves.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 = Toxique par inhalation.

H332 = Nocif par inhalation.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H340 = Peut induire des anomalies génétiques.

H350 = Peut provoquer le cancer.

H351 = Susceptible de provoquer le cancer.

H361f = Susceptible de nuire à la fertilité.

H361d = Susceptible de nuire au fœtus.

H372 = Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 = Peut endommager système auditif en cas d'expositions répétée ou prolongée par inhalation et après absorption.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Textes des phrases R sous la section 2 et 3:

R 45 = Peut provoquer le cancer.

R 46 = Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.

R 10 = Inflammable.

R 11 = Facilement inflammable.

R 12 = Extrêmement inflammable.

R 20 = Nocif par inhalation.

R 23/24/25 = Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R 36/37/38 = Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R 37/38 = Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 38 = Irritant pour la peau.

R 40 = Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.

R 41 = Risque de lésions oculaires graves.

R 43 = Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R 48/20 = Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R 51/53 = Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 52/53 = Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 62 = Risque possible d'altération de la fertilité.

R 65 = Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Modification de la liste d'articles

Mise à jour d'ordre général

### Service responsable de la fiche technique

Responsable: cf. chapitre 1, service responsable des informations.

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.